

Ministère de la Communauté française

1010 Bruxelles , le 03 Nov 2004

Boulevard Pachéco, 19, Bte 0

Administration générale de  
l'Enseignement et de la Recherche  
scientifique.

02 / 210.58.52

-----  
Direction générale de l'Enseignement  
non obligatoire et de la Recherche  
scientifique.

-----  
Service de l'enseignement  
de promotion sociale.

Monsieur Gérard BOUILLOT  
Secrétaire général  
Fédération ens. prom. sociale catholique  
Secrétariat Général Ens. Catholique  
rue Guimard 1  
1040 BRUXELLES

Ref.: CC / Dossier pédagogique 3772

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1

----- Unité de formation : ORIENTATION / GUIDANCE :  
DES ETUDIANTS EN INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE  
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE  
TRANSITION  
Code Référence : 971010U11F1  
Domaine : 903 Sciences appliquées: pédagogie, enseignement, formation...

Monsieur le Secrétaire général,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier  
pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Ce dossier a été emprunté au réseau Libre subventionné non confessionnel .

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'assurance de ma considération distinguée.

P.O. La Directrice générale a.i.,

Chantal Kaufmann

  
Nicole SCHETS  
Directrice

-----  
Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de  
Stéphane Abrassart ou Carine Cacheux (02/210.58.57)

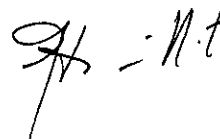
**DEMANDE D'EMPRUNT****ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1****DOCUMENT 8 bis****UNITE DE FORMATION**

Emprunt par un réseau d'un dossier de référence provisoire "Unité de formation" d'un autre réseau

**1. La présente demande émane du réseau :**

- (1) Communauté française                      ● (1) Libre confessionnel  
 (1) Provincial et communal                      ○ (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : (2) Gérard Bouillot                      Date et signature (2) : 28/10/04


**2. Intitulé de l'unité de formation : (2) Orientation/Guidance : des étudiants en insertion socioprofessionnelle**

**Classement de l'unité de formation : (2) ESIT**

Code du dossier de référence emprunté : (2)

971010U11F1

Code du domaine de formation y relatif : (2)

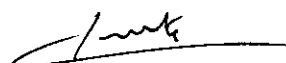
903

**3. Tableau de concordance <sup>par</sup> approuvé par la Commission de concertation le (2) ..... repris en annexe.****Réservé à l'Administration****4. Prend acte**

Date : ..... 04 NOV. 2004 .....                      Signature : .....

..... La Directrice Générale a.i.,

Ch. KAUFMANN



Nicole SCHETS  
Directrice

Déposé à l'Administration par le réseau

en date du : ..... 28/10/04 .....

N° dossier : ..... 3772 .....

- (1) Cocher la mention utile  
 (2) A compléter par le réseau

TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF ~~A LA SECTION (1)~~  
A L'UNITE DE FORMATION (1)

Date de dépôt SeGEC :

**" Orientation/Guidance : des étudiants en insertion socioprofessionnelle "**

**EMPRUNT A LA FELSI**

Date d'approbation:

Date d'application obligatoire:

Date limite d'application:

Code régime provisoire	Code dom. form .	Intitulé régime 1 provisoire	Code régime 1 provisoire	Code dom. form.	Intitulé régime 1 provisoire	Cirso	Code dom. form.	Intitulé régime 2	Niveau	Type form.	Nbre périodes
971010U11F1	903	Orientation/Guidance : des étudiants en insertion socioprofessionnelle			Néant			Néant			

S  
E  
C  
T  
I  
O  
N

U  
F

(1) l'un ou l'autre selon le cas

Bruxelles, le 28 octobre 2003

Monsieur Yves DECHEVEZ  
Chargé de mission FELSI  
Rue du 11 Novembre 71  
4460 Horion-Hozémont

Nos réf.: 04345/GB/cg/3132

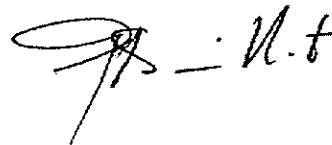
Monsieur,

Objet: emprunt d'un dossier pédagogique

Conformément à la circulaire PS350/98 du 3 mars 1998, j'ai l'honneur de vous informer de l'emprunt pour notre réseau du dossier pédagogique d'une unité de formation, dont nous avons déjà reçu une copie pour consultation via le Secrétariat permanent de l'Enseignement de promotion Sociale. Il s'agit de:

**Orientation/guidance : des étudiants en insertion socioprofessionnelle  
(code de référence 971010U11F1)**

Je vous en remercie et vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.



Gérard Bouillot  
Directeur

**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1**

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION  
ORIENTATION /GUIDANCE

Application de l'art. 117 du décret du 16.04.1991

**En aucun cas, cette unité de formation ne peut être intégrée dans une section.**

1. La présente demande émane du réseau :

- (1) Communauté française
- (1) Libre confessionnel
- (1) Provincial et communal
- (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : (2) ..Y. DECHEVEZ... Date et signature : (2) 29.05.98

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

ORIENTATION/GUIDANCE :  
...des étudiants en insertion socioprofessionnelle.....

CODE DE L'U.F. (3)	971010 U11F1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4)	903
--------------------	--------------	----------------------------------	-----

- 3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de .. 1.... page(s) (2)
- 4. Capacités préalables requises : Sans objet (pas d'annexe n° 2)
- 5. Classement de l'unité de formation :

- (1) Enseignement secondaire de :  (1) transition  (1) qualification
- du degré :  (1) inférieur  (1) supérieur

(1) Enseignement supérieur de type court  (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input checked="" type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>
Maritime	<input type="radio"/>	Maritime	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

- 6. Caractère occupationnel :  (1) oui  (1) non
- 7. Constitution des groupes ou regroupement : Sans objet (pas d'annexe n° 3)
- 8. Programme du (des) chargé de cours : Repris en annexe n° 4 de .. 1.... page(s) (2)
- 9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de .. 1.... page(s) (2)
- 10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de ... 1... page(s) (2)

(1) Cocher la mention utile  
(2) A compléter  
(3) Réservé à l'administration  
(4) Proposé par le réseau et validé par l'inspection

Code de l'unité de formation : (3)	971010U11F1	Code du domaine de formation : (4)	903
------------------------------------	-------------	------------------------------------	-----

## 11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Chargé de cours : encadrement :

<u>Dénomination du cours</u> (1)	<u>Classement du cours</u> (2)	<u>Code U</u> (2)	<u>Nombre de périodes</u>	
			- par étudiant - (1)	- par groupe d'étudiants - (2)
Orientation : encadrement	CT	I		10
Guidance : encadrement	CT	I		10

Le nombre de périodes confiées au chargé de cours est prélevé de la dotation de périodes MAIS n'est pas mentionné sur le titre délivré.

## 12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

réant 9/9/98  
M. V. Calvo

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

M. COLLINET  
INSP. COORD.

Date : ..... 17 SEP. 1998 .....

Signature :

- 
- (1) Biffer la mention inutile
  - (2) A compléter
  - (3) Réserve à l'administration
  - (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

## **Orientation et guidance des étudiants en insertion socioprofessionnelle.**

Enseignement secondaire inférieur

### **-Annexe 1-**

#### **1. Finalités.**

##### **1.1. Finalités générales**

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation vise à :

**1.1.a.** concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;

**1.1.b.** répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

##### **1.2. Finalités particulières**

L'unité de formation vise à :

- accompagner l'étudiant en formation pour soutenir son auto-évaluation et son parcours d'insertion dans l'établissement scolaire ;
- orienter l'étudiant vers les services extérieurs compétents en matière d'insertion socioprofessionnelle selon sa situation personnelle.

**Orientation et guidance des étudiants en insertion socioprofessionnelle.**

Enseignement secondaire inférieur

**-Annexe 4-**

**4. Programme.**

**4.1. Programme pour l'étudiant**

L'étudiant sera capable d' :

- exprimer sa situation personnelle en matière de scolarité et d'expérience professionnelle ;
- évaluer sa situation personnelle dans la formation en cours ;
- ajuster en cours de formation son organisation et ses méthodes de travail selon les résultats de l'évaluation formative et de son auto-évaluation.

**4.2. Programme pour le chargé de cours**

Le chargé de cours visera à rendre l'étudiant capable de se situer face aux axes essentiels de la section ou de l'unité de formation dans laquelle il est inscrit dans l'établissement et de l'amener, par des entretiens individuels et/ou collectifs, à une plus grande autonomie :

- en écoutant l'étudiant et en l'aidant à exprimer sa situation personnelle en matière de scolarité, d'expérience professionnelle, et éventuellement de sa situation sociale ;
- en fournissant à l'étudiant, les moyens d'une auto-évaluation et d'un réajustement de son organisation et de ses méthodes de travail adaptés à sa situation personnelle dans la formation en cours.



**Orientation et guidance des étudiants en insertion socioprofessionnelle.**

Enseignement secondaire inférieur

**-Annexe 5-**

**5. Fixation des capacités terminales.**

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable de se situer face à son projet de formation et/ou face à un avenir scolaire ou professionnel.

Pour déterminer le degré de maîtrise il sera tenu compte de la pertinence de ses justifications.

**Orientation et guidance des étudiants en insertion socioprofessionnelle.**

Enseignement secondaire inférieur

**-Annexe 6-**

**6. Profil du chargé de cours.**

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra avoir une expérience d'au moins 2 ans dans le domaine de l'insertion socioprofessionnelle et . . . dans la formation des adultes.